



D/2021/DP-DSSU/_____

**Monsieur le Ministre de l'Education Nationale, de la Formation
Professionnelle, de l'Enseignement Supérieur
et de Recherche Scientifique**

**Objet: Protocole sanitaire et mesures de surveillance et de riposte au
SARS-CoV-2 au niveau des établissements de l'éducation et de la
formation**

Monsieur le Ministre,

Dans le cadre des efforts entrepris par notre pays en matière de veille et de riposte contre l'infection par le SARS-Cov-2 (COVID-19), des lignes directrices concernant le protocole sanitaire et les mesures de riposte à observer au niveau des établissements de l'éducation et de la formation ont été élaborées.

Ces lignes directrices comprennent des dispositions répertoriées selon les trois rubriques suivantes :

- I. Dispositif organisationnel de surveillance du SARS-CoV-2 au niveau des établissements de l'éducation et de la formation ;
- II. Mesures de riposte au SARS-CoV-2 au niveau des établissements de l'éducation et de la formation ;
- III. Protocole des mesures sanitaires à observer au sein des établissements de l'éducation et de la formation pour prévenir la transmission des maladies respiratoires aiguës à tendance épidémique en l'occurrence la Covid-19.

A cet égard, et en vue de soutenir les efforts de votre département pour éviter la propagation de l'infection au sein des établissements scolaires, universitaires et ceux de la formation professionnelle et contribuer à la réussite de la rentrée scolaire et universitaire 2021-2022, je vous fais parvenir ci-joint une copie dudit protocole.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération. 

Ministre de la Santé

Khalid AIT TALEB





D/2021/DP-DSSU//CNOUSP-DELM/15_____

**Mesdames et Messieurs les Directeurs
Régionaux de la Santé**

**Objet: Protocole sanitaire et mesures de surveillance et de riposte au
SARS-CoV-2 au niveau des établissements de l'éducation et de la
formation**

Dans le cadre des efforts consentis par notre pays pour lutter contre la pandémie liée au SARS-CoV-2, notamment au niveau des établissements de l'éducation et de la formation, le Ministère de la Santé a élaboré des lignes directrices, concernant le protocole sanitaire et les mesures de riposte contre le SARS-CoV-2, à observer au niveau des établissements scolaires, de formation professionnelle et universitaires, et ce, dans l'objectif de prévenir et de limiter la transmission du virus au sein de ces structures et au-delà, vers les milieux familial et communautaire.

Aussi, la rentrée scolaire 2021-2022 s'effectuera dans un contexte national particulier marqué par :

1. Une situation épidémiologique caractérisée par une tendance baissière aussi bien des cas de contaminations liées au SARS-CoV-2 que des cas graves et des décès ;
2. Une prédominance du variant Delta du SARS-CoV-2 caractérisé par son degré élevé de transmissibilité et de sévérité et n'épargnant pas la population jeune ;
3. Le lancement, dès le 31 août 2021, de la campagne nationale de vaccination des élèves de 12 à 17 ans.



A cet effet, et afin de contribuer à la réussite de la rentrée scolaire et universitaire 2021-2022, en créant les conditions nécessaires à un apprentissage de qualité, de maintenir les établissements de l'éducation et de la formation des milieux sûrs et d'éviter la propagation de la maladie vers la communauté, Il vous est demandé de veiller au respect des mesures qui s'imposent en collaboration avec les Académies Régionales, de l'Éducation et de Formation pour la mise en application des dispositions de la présente circulaire. Lesdites dispositions sont répertoriées selon les trois rubriques suivantes :

- I. Dispositif organisationnel de surveillance du SARS-CoV-2 au niveau des établissements de l'Education et de la Formation ;
- II. Mesures de riposte au SARS-CoV-2 au niveau des établissements de l'Education et de la Formation ;
- III. Protocole des mesures sanitaires à observer au sein des établissements de l'Education et de la Formation pour prévenir la transmission des maladies respiratoires aiguës à tendance épidémique en l'occurrence la Covid-19. *SA*

Ministre de la Santé
Khalid AIT TALEB





Lignes directrices, concernant le protocole sanitaire et les mesures de riposte contre le SARS-CoV-2, à observer au niveau des établissements de l'éducation et de la formation.

Septembre 2021



I. Dispositif organisationnel de surveillance du SARS-CoV-2 au niveau des établissements de l'éducation et de la formation

La mise en œuvre du dispositif de riposte devra être coordonné au sein du Comité intersectoriel de coordination et de suivi des actions de santé scolaire et universitaire et de promotion de la santé des jeunes instauré en vertu de la convention cadre de partenariat intersectoriel conclue en 2018.

Le dispositif organisationnel de surveillance du SARS-Cov-2 au niveau des établissements d'éducation et de formation a pour objectif de garantir la continuité des efforts consentis pour la protection des enfants et des jeunes ainsi que le suivi de la situation épidémiologique en rapport avec le Sars-Cov-2 au sein des établissements de l'éducation et de la formation. Pour cela, il doit veiller au :

- Renforcement des actions de surveillance du respect des directives de prévention de l'infection au niveau des établissements d'éducation et de formation, et ce, en coordination avec les départements partenaires ;
- Renforcement du système de veille et de riposte à la Covid-19 au niveau desdites établissements conformément aux dispositions de la présente circulaire ;
- Renseignement obligatoire des données relatives au suivi de la situation épidémiologique en rapport avec le SARS-Cov-2 au sein des établissements de l'éducation et de la formation au niveau de la plateforme du compte santescolaire2maroc@gmail.com conformément à la lettre D/2020/DP/DSSU N°285 du 19 Octobre 2020.
- La vérification de la complétude et la validation des données saisies au niveau des provinces/préfectures par les points focaux régionaux.

Aussi, le suivi de la situation épidémiologique en rapport avec le SARS-CoV-2 au sein des établissements de l'éducation et de la formation se fera, comme suit, à travers le circuit d'information ci-après :

- Établissement des ***fiches de notification des cas parmi les élèves/étudiants et le staff (Annexes n° 2 et 3)*** par les points focaux désignés au niveau des établissements de l'éducation et de la formation et leur envoi à l'Etablissement des Soins de Santé Primaires (ESSP) desservant les établissements en question ;
- Élaboration, par les ESSP d'un ***rapport quotidien de la riposte au SARS-CoV-2 au niveau des établissements de l'éducation et de la formation (Annexe n° 4)*** concernant la situation qui prévaut. Ce rapport sera adressé à la Délégation provinciale du Ministère de la Santé ;
- Émission, par le SRES, d'un ***rapport quotidien de la riposte au SARS-CoV-2 au niveau des établissements de l'éducation et de la formation (Annexe n° 5)***

- Émission, par le SRES, d'un ***rapport quotidien de la riposte au SARS-CoV-2 au niveau des établissements de l'éducation et de la formation (Annexe n° 5)*** relatant la situation qui prévaut au niveau provincial à partir des rapports des différents ESSP. Cet outil sera adressé à la DRS pour assurer le suivi de la situation épidémiologique au niveau des provinces de la région ;
- Élaboration, par la DRS, d'un ***Rapport régional quotidien de notification des cas suspects/confirmés au niveau des établissements de l'éducation et de la formation (Annexe 6)*** et d'un ***bilan hebdomadaire régional de la riposte au SARS-CoV-2 au niveau des établissements de l'éducation et de la formation (Annexe n° 7)*** synthétisant les différents bilans quotidiens provinciaux. Ce bilan sera adressé aux Directions de l'Épidémiologie et de Lutte contre les Maladies et de la Population.

Afin de s'acquitter de cette mission, ledit dispositif de surveillance est composé d'intervenants s'acquittant chacun d'attributions déterminées en **annexe n°1**. Le circuit de l'information étant détaillé dans le logigramme figurant à **l'annexe n°9**.

II. Mesures de riposte au Sars-Cov-2 au niveau des établissements d'éducation et de formation.

La riposte au niveau des établissements de l'éducation et de la formation doit tenir compte essentiellement du :

- Niveau de criticité de la transmission du SARS-CoV-2 au niveau communautaire ;
- Atteinte d'un niveau, de couverture vaccinale anti-COVID-19, respectable dans la communauté et dans les établissements scolaires ;
- Écllosion ou tendance à la hausse des cas dans l'établissement concerné.

Il est à noter qu'indépendamment de la situation épidémiologique, il faut instaurer et veiller au respect strict des mesures de prévention et d'hygiène pour tout l'établissement conformément au protocole des mesures sanitaires à observer au sein des établissements de l'éducation et de la Formation rattaché à cette circulaire (rubrique III). De plus, il est important de sensibiliser les parents à ne pas adresser leurs enfants à l'école, s'ils sont confirmés positifs ou s'ils présentent des symptômes évocateurs de la COVID-19 et en informer immédiatement l'administration de l'école concernée.

1. Les provinces avec un niveau très élevé de transmission du SARS-CoV-2 : **incidence hebdomadaire >250/100 000 habitants** : il est recommandé d'envisager, en concertation avec les autorités compétentes, la fermeture des établissements scolaires et universitaires jusqu'à l'amélioration de la situation épidémiologique ;
2. Les Provinces avec un niveau élevé, modéré ou faible de transmission du SARS-CoV-2 : il est recommandé de considérer les situations suivantes telles que décrites dans le logigramme en annexe n° 9 :
 - **1^{ère} situation : Trois cas ou plus enregistrés au sein de la même classe en une semaine** : Envisager l'enseignement à distance pendant 7 jours pour la classe concernée.
Aucun test PCR ne sera demandé aux élèves, ni au début, ni à la fin des 7 jours de suspension de l'enseignement présentiel.
 - **2^{ème} situation : Cas appartenant à des classes différentes au sein de l'établissement avec un taux d'attaque hebdomadaire $\geq 1\%$ et un nombre de cas de plus de 10** : Proposer le dépistage par TAR/PCR à tous les élèves (collégiens et lycéens) et envisager l'enseignement à distance pendant 7 jours pour tout l'établissement.

- **3^{ème} situation : Le cas d'un enseignant ou d'un membre du staff administratif ou de services atteint** : Observer un isolement obligatoire de l'enseignant (ou membre du staff) concerné pendant 7 jours. Surveiller les contacts de l'enseignant (ou membre du staff) pendant 7 jours.

Il est à signaler que l'investigation des contacts parmi le personnel de l'établissement doit se faire selon le guide de gestion des contacts en vigueur.

Annexe1. Composition et organisation du dispositif de riposte au SARS-CoV-2 au niveau des établissements de l'éducation et de la formation

Intervenants	Attributions par rapport au dispositif
<p>Point focal de la riposte au SARS-COV-2 au niveau de l'établissement de l'éducation et de la formation¹</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Superviser la mise en œuvre des mesures du protocole sanitaire ; ➤ Sensibiliser les parents, les élèves, le staff éducatif, administratif et de service sur la nécessité du respect des mesures barrières et d'hygiène individuelle ainsi que sur l'importance de la vaccination ; ➤ Devant un cas suspect à l'intérieur de l'établissement, c'est à dire présentant des signes évocateurs du Covid-19 : <ul style="list-style-type: none"> ○ S'agissant d'un élève, procéder aux mesures suivantes : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Isoler l'élève dans le local d'isolement en lui mettant un masque ; ▪ Appeler les parents ; ▪ Aviser les autorités sanitaires. ○ S'agissant d'un membre du staff de l'établissement : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Isoler la personne dans le local d'isolement en lui mettant un masque ; ▪ Aviser les autorités sanitaires ; ▪ Contribuer au processus d'identification des personnes contacts ; ○ Etablir et envoyer une fiche de notification des cas parmi les élèves/étudiants (Annexe 2) ou celle relative à la notification parmi le staff éducatif, administratif et de services (Annexe 3)
<p>Médecin Chef de l'établissement des Soins de Santé Primaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Participer à la supervision de la mise en œuvre des mesures du protocole sanitaire ; ➤ Participer à la sensibiliser les parents, les élèves, le staff éducatif, administratif et de service sur la nécessité du respect des mesures barrières et d'hygiène individuelle ainsi que sur l'importance de la vaccination ; ➤ Fournir son appui par rapport à l'orientation du cas suspect. ➤ Procéder aux investigations et à la gestion des contacts conformément aux dispositions de la présente circulaire, ➤ Élaborer et envoyer au SRES une déclaration immédiate ➤ Élaborer et envoyer au SRES un rapport quotidien de la situation des établissements scolaires relevant du

¹ Cadre désigné par la direction de l'établissement de l'éducation et de la formation.

	territoire de l'ESSP (Annexe 4)
Médecin Chef du SRESS - Médecin/Animateur du PSSU (DMS)	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Élaborer et envoyer au Service de Santé Publique (DRS) une déclaration immédiate ➤ Élaborer et envoyer au Service de Santé Publique (DRS) un rapport provincial quotidien (Annexe 5) avec saisie au niveau de la plateforme du compte santescolaire2maroc@gmail.com
Chef du Service de Santé Publique - Point focal Régional du PSSU (DRS)	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Élaborer et envoyer à la DP et au CNOUSP(DELM) d'un Rapport régional quotidien de notification des cas suspects/confirmés au niveau des établissements de l'éducation et de la formation (Annexe 6) et du Bilan hebdomadaire régional de la riposte au SARS-Cov-2 au niveau des établissements de l'éducation et de la formation (Annexe 7) avec vérification des données au niveau de la plateforme du compte santescolaire2maroc@gmail.com au plus tard chaque mercredi à 18h

Annexe n° 2 : Fiche de notification des cas parmi les élèves/étudiants

Nom de l'établissement : _____

Adresse complète : _____

Téléphone : _____

Point focal COVID-19 au niveau de l'établissement :

Nom et prénom : _____

Statut : _____

Téléphone : _____

E-mail : _____

Le cas suspect ou confirmé :

Nom et prénom _____

Âge _____

Téléphone (s) familial (s) : _____

Frères ou sœurs dans l'établissement : _____

Classe/Groupe : _____

Statut vaccinal : 2 Doses 1 Dose Non vacciné

Si plusieurs cas :

Nom et prénom	Age (années)	Sexe	Statut vaccinal*	Classe/Groupe	Adresse

* (1) 2 Doses (2) 1 Dose (3) Non vacciné

**Annexe n° 3 : Fiche de notification des cas parmi le staff enseignant administratif
et de services**

Nom de l'établissement : _____

Adresse complète : _____

Téléphone : _____

Point focal COVID-19 au niveau de l'établissement :

Nom et prénom: _____

Statut : _____

Téléphone : _____

E-mail : _____

Le cas suspect ou confirmé :

Nom et prénom _____

Âge _____

Statut vaccinal : 2 Doses 1 Dose Non vacciné.

Téléphone (s) : _____

Si plusieurs cas :

Nom et prénom	Age (années)	Sexe	Statut vaccinal*	Adresse

* (1) 2 Doses (2) 1 Dose (3) Non vacciné

Annexe n° 4 : Rapport quotidien de la riposte au SARS-COV-2 au niveau des établissements de l'éducation et de la formation de la Circonscription sanitaire

Date : _____

Direction Régionale de la Santé : _____

Délégation provinciale : _____

Circonscription sanitaire : _____

Établissements de l'éducation et de la formation		Nombre de Cas chez les élèves/étudiants		Nombre de cas chez le staff	
Nom	Type*	Cas suspects	Cas confirmés	Cas suspects	Cas confirmés
Total					

* (1) Préscolaire (2) Primaire (3) Secondaire (4) Universitaire (5) Formation Professionnelle

**Annexe n° 5 : Rapport provincial quotidien de la riposte au SARS-COV-2 au niveau
des établissements de l'éducation et de la formation**

Date : _____

Direction Régionale de la Santé : _____

Délégation provinciale :

Établissements de l'éducation et de la formation		Nombre de Cas chez les élèves/étudiants		Nombre de cas chez le staff		Décisions prises par le comité intersectoriel provincial	
Nom	Type*	Cas suspects (# de vaccinés)	Cas confirmés(# de vaccinés)	Cas suspects (# de vaccinés)	Cas confirmés (# de vaccinés)	Nombre de classes fermées	Établissement fermé
Total							

* (1) Préscolaire (2) Primaire (3) Secondaire (4) Universitaire (5) Formation Professionnelle

**Annexe n° 6 : Rapport quotidien de notification des cas suspects/confirmés
au niveau des établissements de l'éducation et de la formation**

Date : _____

Direction Régionale de la Santé : _____

Délégation provinciale : _____

Type d'établissements	Nombre d'établissements	Nombre de Cas chez les élèves/étudiants		Nombre de cas chez le staff éducatif		Nombre de classes fermées	Nombre des établissements fermés
		Cas suspects (# de vaccinés)	Cas confirmés (# de vaccinés)	Cas suspects (# de vaccinés)	Cas confirmés (# de vaccinés)		
Préscolaire							
Primaires							
Secondaire							
Universitaire							
Formation Professionnelle							

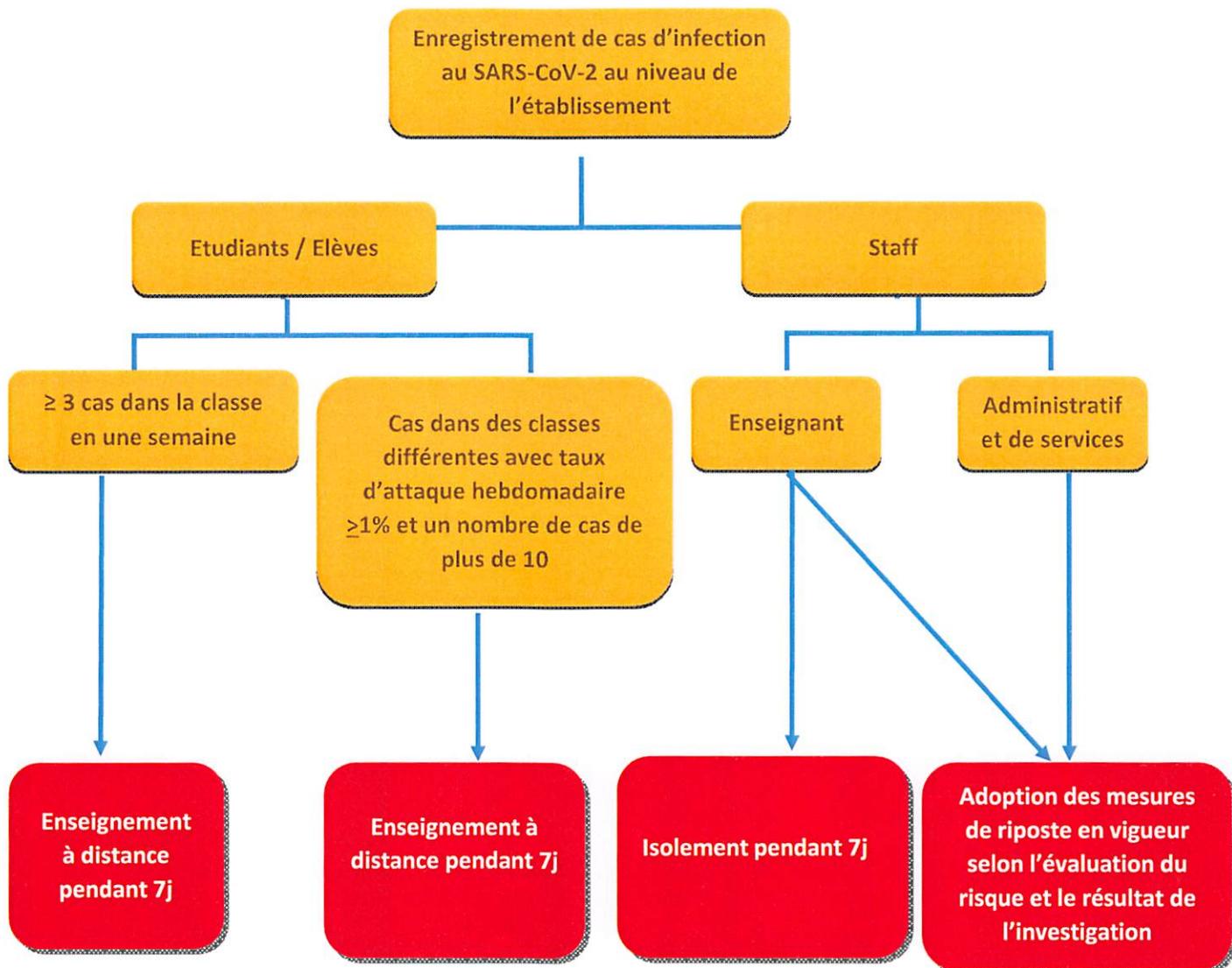
**Annexe n° 7 : Bilan hebdomadaire régional de la riposte au SARS-COV-2 au niveau
des établissements de l'éducation et de la formation**

Semaine du.....au.....

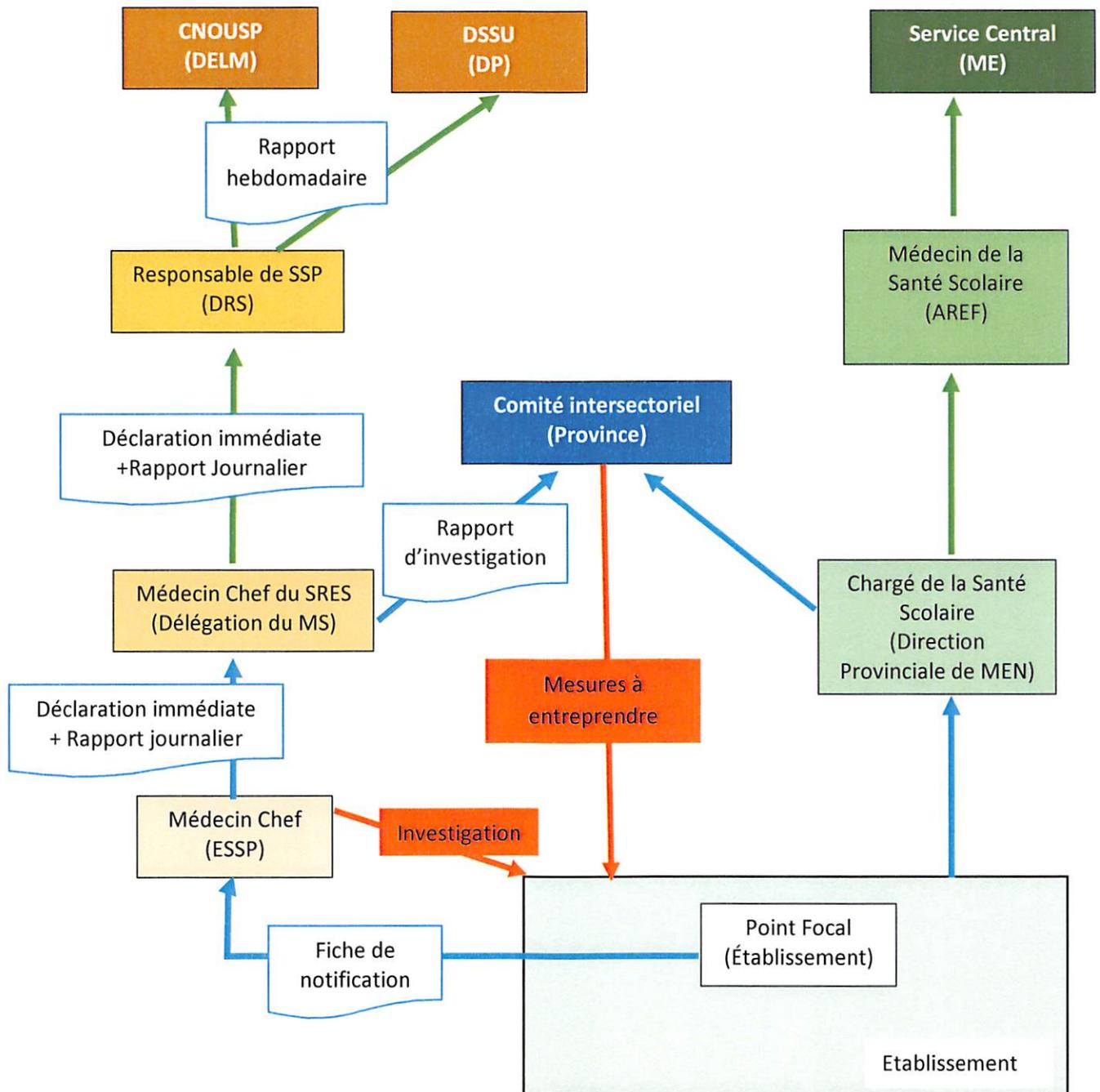
Direction Régionale de la Santé : _____

Établissements de l'éducation et de la formation		Nombre de Cas chez les élèves/étudiants		Nombre de cas chez le staff		Décisions prises par le comité intersectoriel provincial	
Type	Nombre	Cas suspects (# de vaccinés)	Cas confirmés (# de vaccinés)	Cas suspects (# de vaccinés)	Cas confirmés (# de vaccinés)	Nombre de classes fermées	Établissement fermé
Préscolaire							
Primaire							
Secondaire							
Universitaire							
Formation Professionnelle							
Total							

Annexe 8 : Logigramme de la riposte au SARS-COV-2 au niveau des établissements d'éducation et de formation



Annexe n°9 : Circuit de l'information, de prise de décision et gouvernance de la riposte au SARS-COV-2 au sein des établissements de l'éducation et de la Formation



III. Protocole des mesures sanitaires à observer au sein des établissements de l'éducation et de la Formation pour la prévention de la propagation du Sars-Cov-2

Cette rubrique a été élaborée et actualisée dans le but d'aider les partenaires à asseoir, au sein des établissements de l'éducation et de la formation, les conditions sanitaires nécessaires à la garantie de la sécurité et de la santé des enfants, des jeunes, du personnel encadrant, administratif et de service.

Les dispositions ci-après seront de mise dans l'attente d'une couverture vaccinale optimale des élèves permettant d'assurer une immunité collective dans les établissements de l'éducation et de la formation. De ce fait, il est nécessaire de procéder à une organisation des activités scolaires et universitaires conformément audit protocole qui subira des actualisations en fonction de l'évolution de la situation épidémiologique et du taux de couverture vaccinale au niveau scolaire et communautaire.

Ledit document comprend les chapitres suivants :

1. Mesures visant le maintien de la distanciation physique ;
2. Mesures visant l'application des gestes barrières ;
3. Mesures visant le nettoyage et la désinfection des lieux et des équipements ;
4. Actions d'Information, d'Education et de Sensibilisation.

1. Mesures préalables à l'ouverture de l'établissement d'enseignement

Les mesures ci-après doivent être prises une semaine avant la date d'ouverture des établissements :

1. Les familles des élèves du (préscolaire, primaire, collège et lycée) doivent être informées de ce qui suit :
 - La date de la reprise des cours et les mesures sanitaires prises par l'établissement ;
 - La nécessité de prendre la température de l'enfant et du jeune avant le départ à l'établissement scolaire ;
 - Le devoir de ne pas envoyer à l'école un enfant présentant des signes évocateurs du Covid-19 ;
 - Le devoir d'informer l'administration de l'établissement si l'enfant ou le jeune présente des signes évocateurs du Covid-19 ; Aussi, le personnel éducatif, administratif et de service et/ou leurs contacts présentant des signes évocateurs du Covid-19 ne devrait pas se rendre à l'établissement et tenir informé le chef dudit établissement.

2. Une semaine avant l'ouverture, une réunion du staff² de l'établissement doit être tenue, et ce, dans le but de les former et informer des présentes mesures sanitaires. Cette réunion doit se tenir au niveau de l'établissement en respectant les mesures de protection et de distanciation physique ;
3. Un dispositif de communication au profit des élèves/étudiants doit être prévu afin de les sensibiliser sur les mesures sanitaires à observer notamment les gestes barrières et de distanciation physique ;
4. Aussi, il est recommandé que le personnel éducatif, administratif et de service présentant une vulnérabilité³ ou vivant avec une personne ayant une vulnérabilité dispense leurs prestations à travers le télétravail si la situation épidémiologique l'exige.
5. Des affiches et animations illustrant les principales mesures sanitaires devraient être conçues et placées à différents endroits de l'établissement ;
6. La Direction de l'établissement a l'obligation de :
 - Procéder aux aménagements nécessaires (locaux, espaces temps, personnels...) conséquents aux présentes mesures ;
 - Rendre disponible tous les moyens de protection nécessaires.

II. Les mesures visant le maintien de la distanciation physique

Le maintien de la distanciation physique consiste en le respect d'une distance minimale de 1m entre chaque personne afin d'éviter la contamination. Les mesures ci-dessous doivent être prises :

1. La distanciation doit être respectée dans les transports scolaires ainsi qu'à l'entrée et la sortie⁴ de l'établissement, des salles de classe, de l'administration, dans les couloirs, dans la cour de récréation, dans les cantines, dans les sanitaires et dans les terrains de sports, dans les vestiaires... ;
2. Les cours devraient se dérouler dans des salles respectant une superficie de 4m² par élève pour les niveaux primaire, collégial et secondaire ;
3. En milieu universitaire, des dispositions doivent être prises pour le respect de cette distanciation dans les cours magistraux, les travaux en classes ou en laboratoires ;
4. Une attention particulière doit être accordée à l'organisation de la journée scolaire, et la maîtrise des flux des élèves. A côté de cela, il est important de définir un plan de circulation avec une signalétique ;
5. Un plan de régulation des entrées et sorties ainsi que d'échelonnement des récréations doit être mis en œuvre ;
6. Le transport scolaire doit être organisé afin d'éviter l'encombrement. Pour cela, il serait important de :
 - Mesurer la température des passagers avant leur accès au véhicule ;
 - Réguler les entrées et les sorties des véhicules ;

² A l'exception de ceux mentionnés au point 2

³ Personnes âgées de plus de 65 ans, maladies chroniques (cardiopathie, diabète, hypertension,..)

⁴ La mesure concerne aussi les parents lors du dépôt ou la récupération des enfants

- Disposer d'un registre portant la liste journalière des passagers ;
 - Organiser la disposition des passagers dans le véhicule de telle manière à respecter la distanciation physique ;
 - Veiller au maximum à ne pas toucher les surfaces et poignets ;
 - Désinfecter le véhicule après chaque usage ;
 - Eviter le co-voiturage.
7. Il est souhaitable que chaque élève, étudiant ou membre du staff administratif et éducatif ramène, dans la mesure du possible, son repas de chez soi ;
8. Dans le cas contraire, et afin d'éviter toute contamination au sein des cantines et restaurants scolaires et universitaires, il est essentiel d'observer les recommandations ci-dessous :
- Veiller à la propreté des locaux, du matériel de cuisine et des aliments ;
 - Sensibiliser le personnel au port de masques, de calots et de gants ;
 - Doter les cuisines des cantines et restaurants scolaires en savon liquide, serviettes jetables et en désinfectants de surface ;
 - Etaler la durée de restauration afin d'éviter l'encombrement des cantines scolaires et restaurants universitaires ;
 - Procéder à une disposition des tables pour respecter la distanciation physique minimale de 1m ;
 - Opter pour des repas-packs servis dans des ustensiles jetables ;
 - Etudier la possibilité de servir les repas en dehors des cantines et restaurants.

III. Les mesures visant l'application des gestes barrières

Les gestes barrières consistent en l'adoption d'habitudes en relation avec l'hygiène et la protection individuelle. Ils permettent de se protéger et de protéger les autres. Ces gestes, devant être appliqués par tout le monde, sont comme suit :

1. Le lavage des mains doit se faire d'une manière fréquente notamment :
- A l'entrée dans l'établissement ;
 - Avant d'entrer en salle de classe après la récréation ;
 - Avant d'aller aux toilettes et après y être allé ;
 - Après s'être mouché, avoir toussé, avoir éternué ;
 - Avant et après les pauses ;
 - Avant de prendre le repas ou le gouter ;
 - Avant de rentrer chez soi et dès l'arrivée de chez soi.

Le personnel doit aussi observer le lavage des mains :

- Avant et après la préparation des repas ;
- Avant et après les soins apportés aux petits enfants ;
- Avant et après les réunions.

Il doit être pratiqué pendant au moins 20 secondes en respectant la méthode en vigueur.

2. Conformément aux mesures dictées par les autorités sanitaires nationales, le port des masques est obligatoire pour :
 - Tout le staff de l'établissement ;
 - Les élèves et étudiants à partir de 10 ans
 - Le masque doit être porté dans tous les endroits notamment au niveau des salles de classe, de la récréation et du transport scolaire.
3. L'échange du matériel et fournitures scolaires doit être interdit ;
4. Pour les jouets, il faut opter pour ceux qui peuvent être lavés à l'eau de javel et se contenter du minimum indispensable ;
5. **L'aération des différents locaux de l'établissement notamment les salles requière une importance capitale. Elle doit être opérée régulièrement pour une durée d'au moins 5 min, et ce, le matin, au milieu de la journée et à la fin de la journée au moment de l'opération de nettoyage.**

IV. Les mesures visant le nettoyage des lieux et des équipements

Nettoyage et désinfection des locaux et équipements

1. Les locaux et les équipements de l'établissement (y compris les moyens de transport) doivent faire l'objet d'un nettoyage et d'une désinfection une fois ou deux fois par jour et en cas de besoin (voir fiche technique n°1 en annexes) ;
2. Le linge (linge de toilette, draps de lits, jouets en tissu...) doit être lavé à une température de 60° ;
3. Le personnel affecté au ménage sera chargé, en plus de ses tâches quotidiennes de nettoyage, d'effectuer la désinfection des poignets des portes et des installations sanitaires plusieurs fois par jour ;
4. Une opération de désinfection poussée de tous les locaux de l'établissement devra être réalisée d'une manière hebdomadaire (faire appel au Bureau Communal d'Hygiène ou un prestataire spécialisé).

Gestion des déchets

Pour une gestion sécuritaire des déchets, l'administration doit :

- Prévoir des poubelles munies de fermetures à pédales ;
- Sensibiliser le staff et les visiteurs pour jeter leurs masques et leurs mouchoirs dans les poubelles ;
- Sensibiliser et former les agents de ménage à la manipulation de ces déchets.

V. Les actions d'Information, Education et Sensibilisation

1. Afin de vulgariser les différentes mesures de protection contre la contamination par le Covid-19 **y compris l'importance de la vaccination**, les autorités de l'établissement scolaire/universitaire doivent mettre en place des actions de communication ciblant le staff éducatif, administratif et de service, les élèves et étudiants ainsi que les parents et tuteurs d'élèves. Lesdites actions viseront la sensibilisation mais aussi l'implication de ces différentes cibles afin de réussir une vie scolaire indemne de tout problème de santé. Les informations dispensées et les supports utilisés seront adaptés en fonction de l'âge. Les séances d'IES seront dispensées régulièrement afin que ces gestes deviennent une habitude. Les professionnels de santé (médecins des CS, médecins des BCH, médecins conventionnés des établissements scolaires privés, étudiants des facultés de médecine, médecine dentaire et ISPITS, ONGs thématiques...) pourront apporter leur appui à l'encadrement de ces séances.
2. Afin d'appuyer les actions de communication et de sensibilisation, les fiches 2, 3 et 4 pourront être exploitées. Aussi, des supports validés sont accessibles à l'adresse : www.santejeunes.ma ou www.sehati.gov.ma

Fiches techniques

Fiche n°1 : lutte contre la propagation de la maladie Covid-19 par la désinfection des lieux publics

Avant toute chose, il faut savoir que :

Le virus de la maladie COVID-19 est un nouveau virus. Il se propage par les gouttelettes respiratoires d'une personne infectée à d'autres personnes avec lesquelles elle a des contacts étroits, comme les personnes qui vivent ensemble ou qui fournissent des soins.

Le virus peut survivre sur différentes surfaces, mais il peut être détruit par la plupart des produits désinfectants virucides.

La désinfection a pour but de prévenir les infections croisées et de réduire la teneur en virus présente sur des objets et des surfaces verticales ou horizontales à des niveaux de contamination les plus bas possibles.

Attention :La désinfection des surfaces, n'est efficace que si lesdites surfaces sont propres ; et ce quel que soit le désinfectant utilisé. Toute désinfection doit être précédée d'un nettoyage

Vous pouvez aussi consulter des renseignements à jour sur la COVID-19 sur le site Web du ministère de la santé.

Etape 1 : Délimiter le champ de l'intervention et repérer les points critiques

- Faites un repérage des lieux ;
- Définir le périmètre de l'intervention ;
- S'il n'est pas possible d'isoler le périmètre, le marquer pour le rendre visible et en éloigner momentanément le public ;
- **Dénombrer et bien marquer les zones et points critiques** : poignées de porte, boutons d'ascenseur, robinets, interrupteurs d'éclairage, rampes d'escalier, poignées de toilettes, comptoirs, chaises...

Etape 2 : Bien se protéger

L'opérateur chargé de la désinfection doit porter des équipements de protection suivants :

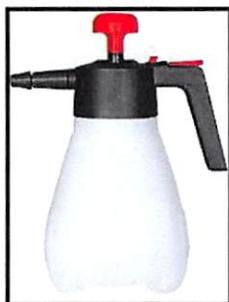
- Combinaison étanche, de préférence de type 4 ou 6 ;
- Gants ménagères en plastique, de préférence en nitrile protégeant contre le risque chimique ;
- Masques FFP2 +lunettes ;
- Bottes étanches.

Etape 3 : Choisir les produits

- Les produits de nettoyage doivent:
 - dissoudre les graisses et éliminer les matières organiques des surfaces ;
 - être utilisés de préférence séparément avant l'utilisation d'un désinfectant ;
- Produits désinfectant : Le produit désinfectant doit avoir, à la concentration d'emploi préconisée, une activité virucide. Le tableau ci-dessus donne les spécifications requises.

Produits désinfectants recommandés :

Description du produit	Composition	Utilisation	Matériel de pulvérisation à utiliser
Désinfectant actif sur les virus	- Ethanol 41 %v/v, - Peroxyde d'hydrogène - Chlorure de didécyldiméthylammonium. -Hypochlorite de sodium - Formaldéhyde, - Glutaraldéhyde, - Glyoxal	Dosage selon les prescriptions du fabricant	-Pulvérisateur manuel à pression préalable -Pulvérisateur à Moteur -Pulvérisateur Electrique - Nébulisateur



Pulvérisateur manuel



Pulvérisateur électrique



Nébuliseur

NB : Il existe aussi des "Lingettes désinfectantes" qui combinent des agents nettoyants et des désinfectants dans une même solution.

Ces lingettes peuvent cependant s'assécher et ne plus être utilisables ; et ce, en raison de leurs propriétés de séchage rapide.

Etape 5 : Nettoyage

- Pulvériser de l'eau sur les surfaces pour les humidifier et dépeussier : balayer s'il s'agit d'un sol ou essuyer s'il s'agit d'une rampe, d'un mur d'une poignée...
- Brosser et frotter avec le produit nettoyant ;
- Faites attention à n'oublier aucun point critique.

Etape 6 : Désinfection

La désinfection des surfaces potentiellement contaminées se fait par projection d'un dispersât sur les objets et les surfaces à traiter à l'aide d'un appareil manuel ou électrique.

Principe :

La désinfection par spray se réalise en Présence Humaine (E.P.H) et utilise le pulvérisateur manuel ou électrique.

Application d'un film homogène de désinfectant à l'aide d'un pulvérisateur sur des surfaces à désinfecter (taille des particules $>10\mu$)

Méthode :

- Pulvériser un film uniforme sur les surfaces à traiter, en bandes parallèles, sans faire ruisseler
- Aucune surface ne doit être oubliée et **surtout pas les points critiques repérés dans l'étape1.**
- La pulvérisation se fait de 15 cm à 50 cm de la paroi, de haut en bas et de bas en haut, en décal chaque passage.
- Ne pas rincer, ne pas essuyer et laisser sécher

Fiche n° 2 : Messages clés destinés aux élèves

Le coronavirus est, comme son nom l'indique, est un virus, un germe minuscule, tellement petit que l'on ne peut pas le voir à l'œil nu.

Il est si léger qu'il flotte dans l'air à travers des petites gouttelettes d'eau, et se pose sur la peau sans qu'on s'en aperçoive. Si ce germe entre à l'intérieur de ton corps, il peut s'y multiplier et te rendre malade.

Si une personne infectée ouvre, par exemple, une porte avec des germes sur ses mains, ces derniers peuvent survivre, invisibles, sur le poignet, pendant des heures. Si quelqu'un d'autre ouvre la porte, il se mettra sans doute à son tour des germes sur ses mains. Et s'il touche son nez ou sa bouche, les germes peuvent entrer dans son corps.

Certaines personnes, en particulier les enfants, ne se sentent même pas malades alors qu'elles ont attrapé le coronavirus. Mais elles sont porteuses des germes du Corona et elles peuvent contaminer d'autres gens sans le vouloir. Quand elles ont le Coronavirus, de nombreuses personnes toussent et ont de la fièvre. Certaines ont mal à la tête et ressentent des courbatures dans tout le corps.



En général, la maladie dure quelques jours.

Mais il y a certaines personnes qui sont moins en forme et pour qui c'est plus difficile. Par exemple des personnes âgées, qui ont plus de 70 ans, ou bien des personnes qui ont déjà d'autres maladies, qui les rendent plus fragiles.

Respecte ces consignes pour éviter de transmettre le coronavirus à d'autres personnes comme :

- Couvre-toi ta bouche et ton nez avec le pli du coude en cas de toux et d'éternuement et lave-toi tes mains ;
- Pour te moucher ou t'essuyer le nez, utilise ton mouchoir en papier puis jette le dans la poubelle. N'oublie pas de te laver les mains ensuite ;
- lave-toi tes mains régulièrement, pendant au moins 30 secondes, en frottant bien le savon sur la paume et le dos des mains, mais aussi entre les doigts ;
- observe une distance d'au moins un mètre avec tes camarades de telle façon que vos bras ne se touchent pas.

Fiche n° 3 : Messages clés destinés aux étudiants

Qu'est-ce que le Coronavirus ? Comment est-il apparu ?

Le Coronavirus est un virus de la famille des coronavirus (à cause de la couronne qui l'entoure). Il est apparu en Chine en décembre 2019.

Le virus se transmet d'une personne à l'autre par les gouttelettes respiratoires qu'on projette en toussant, en éternuant, en crachant ou en postillonnant. Ces gouttelettes pleines de virus peuvent aussi se déposer sur des surfaces comme les interrupteurs, les poignets de porte, les téléphones portables qu'une autre personne va toucher à son tour.

Les symptômes du COVID-19 :

Ils ressemblent d'abord à ceux d'une grippe :

- Toux ;
- Fièvre ;
- Perte de goût et d'odorat ;
- Difficultés respiratoires ;
- Fatigue intense.

Tout le monde risque d'attraper ce nouveau virus car personne n'est immunisé et on n'a pas encore trouvé le vaccin qui nous protégera. Il semblerait que les enfants et les jeunes qui ont contracté le Covid-19 ne soient pas très malades. Certains ne se rendent même pas compte qu'ils ont attrapé le virus.

Les gestes qui permettent d'éviter la contamination :

- Se Laver les mains régulièrement avec soin après avoir été au toilette, avant de manger, et à l'entrée chez soi : les paumes d'abord, puis le dos des mains, entre chaque doigt, puis les pouces et enfin le bout des doigts.
- Compter environ trente secondes pour un lavage efficace. S'il n'est pas possible de se laver les mains, les frictionner avec du gel hydro-alcoolique ;
- Tousser dans le pli du coude, se moucher dans des mouchoirs en papier et les jeter immédiatement dans une poubelle ;
- Eviter de porter les mains au visage, de toucher les yeux, les narines ou la bouche ;
- Porter un masque notamment au niveau des rassemblements ;
- Se tenir à un mètre des personnes et des autres étudiants ;
- Éviter les lieux très fréquentés, tels le réfectoire, la bibliothèque...

Si vous ressentez un symptôme évocateur du Covid-19, ne pas se rendre à l'établissement universitaire. Isolez-vous et appelez un professionnel de santé pour une éventuelle prise en charge.

Si confirmation de l'infection par le Covid-19, informer l'administration de l'établissement universitaire.

Fiche n°4 : Messages clés destinés aux enseignants

Les coronavirus forment une vaste famille de virus. On sait que, chez l'être humain, plusieurs coronavirus peuvent entraîner des infections respiratoires dont les manifestations vont du simple rhume à des maladies plus graves.

Les symptômes les plus fréquents de la COVID-19 sont la fièvre, la toux sèche et la fatigue. D'autres symptômes moins courants peuvent également apparaître chez certaines personnes, comme des courbatures et des douleurs, une congestion nasale, des maux de tête, une conjonctivite, des maux de gorge, une diarrhée, une perte du goût ou de l'odorat, une éruption cutanée ou une décoloration des doigts de la main ou du pied.

Afin d'éviter la transmission des virus respiratoires, il est recommandé de respecter certaines règles d'hygiène et de sécurité sanitaires suivantes :

- Apprendre aux enfants à garder leurs distances et à éviter les contacts physiques inutiles, en donnant l'exemple ;
- Rappeler régulièrement aux enfants et aux adultes les mesures de prévention de transmission des virus respiratoires, à savoir :
 - Eviter le plus possible de mettre les mains au contact de la bouche, du nez et des yeux ;
 - Se couvrir la bouche et le nez lors de la toux ou des éternuements, soit dans le pli du coude, soit avec un mouchoir en papier à usage unique (donc à jeter après une seule utilisation, et en se lavant les mains après usage) ;
 - Ne pas se couvrir la bouche avec la main car celle-ci sera alors contaminée et tout ce qu'elle touchera ensuite le sera également.
- Expliquer le lavage des mains à chaque enfant et le lui faire, sous surveillance ou en accompagnement ;
- Si vous ressentez un symptôme évocateur du Covid-19, ne pas se rendre à l'école ;
- Porter un masque ;
- Veiller à ce que les élèves du collège et lycée portent un masque ;
- Ne pas recourir au matériel collectif qu'a après sa désinfection ;
- Les élèves ne doivent utiliser des solutions hydro alcooliques que sous surveillance étroite d'un adulte ;
- Aérer régulièrement la salle de classe.

Fiche n° 5 : Liste des principaux équipements et fournitures destinés à renforcer la prévention de la transmission du Covid-19 au sein des établissements

- Thermomètre Frontal
- Tapis de désinfection
- Gel hydro-Alcoolique
- Solution désinfectante multi usage
- Distributeur de gel/solution hydro-alcoolique (par pédale)
- Distributeur de gel/solution hydro-alcoolique (support muraux)
- Savon à main
- Distributeur de savon
- Bavettes et masque enfants
- Bavettes et masque adulte
- Visières de protection transparente
- Roll'Up avec contenu
- Barrières de protection
- Stickers Sol Antidérapant
- Blouses
- Panneau de sensibilisation Covid 19
- Sac à poubelles
- Lingettes désinfectantes
- Papier hygiénique
- Serviette en papier